

**Zeitschrift:** Der Fourier : offizielles Organ des Schweizerischen Fourier-Verbandes und des Verbandes Schweizerischer Fouriergehilfen  
**Herausgeber:** Schweizerischer Fourierverband  
**Band:** 50 (1977)  
**Heft:** 9

**Vereinsnachrichten:** Exercice technique romand dans le terrain

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Exercice technique romand dans le terrain

Samedi 29 octobre 1977 dans la région de Delémont

## Directives générales

### 1. Buts et principes

- 1.1 Parfaire, hors service, la formation du personnel de la «Voie verte».
- 1.2 Resserrer, entre les participants, les liens d'estime, de camaraderie et d'amitié.

### 2. Participants

- 2.1 Tous les membres de l'ARFS, répartis en patrouilles de 2 hommes, en principe du même groupement.
- 2.2 Tous les membres de l'ASF, répartis en patrouilles de 2 hommes (de sections ou groupements différents éventuellement).
- 2.3 Tous les autres militaires (ASAF, SSOR, etc.), répartis en patrouilles de 2 hommes, formant la catégorie des «invités».

### 3. Lieu

- 3.1 Rassemblement des participants
  - arrivant en voiture: halle de gymnastique de Rossemaison (localité située à 2 km au sud de Delémont);
  - arrivant par chemin de fer: gare de Delémont (transport organisé pour Rossemaison).
- 3.2 Exercice en campagne: Vallée de Delémont.

### 4. Phases de l'exercice

- 4.1 Un certain nombre de questions techniques selon programme-cadre romand.
- 4.2 Tir au pistolet dans le terrain.
- 4.3 Marche en terrain varié. Données tactiques. Utilisation de la carte topographique et de la boussole. Problèmes tactiques-techniques par patrouilles.

### 5. Catégories

- 5.1 4 catégories
  - I. four ARFS
  - II. of ARFS
  - III. of et four ASF
  - IV. invités (dg pt 2.3)
- 5.2 2 classes
  - A. militaires des classes élite (classes 1944 et plus jeunes)
  - B. militaires des autres classes d'âge (classes 1944 et plus âgées).
- 5.3 Les patrouilles mixtes sont admises: elles concourent alors dans la catégorie du plus jeune, respectivement du plus gradé des deux patrouilleurs.

### 6. Classement

- 6.1 Patrouille I/A four ARFS élite
- 6.2 I/B four ARFS autres classes d'âge
- 6.3 II/A of ARFS élite
- 6.4 II/B of ARFS autres classes d'âge
- 6.5 III/A of et four ASF élite
- 6.6 III/B of et four ASF autres classes d'âge
- 6.7 IV/A invités élite
- 6.8 IV/B invités autres classes d'âge.

Suivant le nombre des inscriptions, le CO se réserve le droit de regrouper certaines de ces catégories.

### 7. Challenges

- 7.1 Cet exercice est déclaré obligatoire pour l'attribution des challenges suivants, selon des règlements ad hoc:
  - Challenge «Zwahlen»
  - Challenge «Louis Dupont» minimum 2 patrouilles par grpt
  - Challenge «Zizi Demierre» minimum 3 patrouilles par grpt
  - Challenge technique «Maurice Robert»
  - Challenge «CG div fr 2»
  - Challenge d'honneur.

## 8. Tenue et matériel

- 8.1 Déplacement en tenue de sortie.
- 8.2 Durant l'exercice: tenue de campagne, avec souliers de marche **d'ordonnance**, pistolet (sans munition), sabretache avec à l'intérieur le matériel nécessaire pour la lecture de carte, les règlements et documentation usuels.
- 8.3 Matériel fourni par les organisateurs: habits d'ex, bonnet de police, éventuellement pèlerines, carte topographique et boussole.

## 9. Subsistance

- 9.1 Repas de midi à prévoir par les participants.
- 9.2 Petite subsistance intermédiaire sur le parcours (thé, biscuits).
- 9.3 Repas du soir en commun à la fin de l'exercice, au Restaurant de la Couronne, à Rossemaison.

## 10. Horaire général

- 10.1 Le dispositif de l'exercice sera en place dès 0900 et le demeurera jusque vers 1700 (fin de l'exercice).
- 10.2 Heures ultimes d'arrivée
  - à Rossemaison (voitures) 1115
  - à la gare de Delémont 1045 (participants voyageant en chf).
- 10.3 L'heure de rassemblement et l'heure de départ des patrouilles leur seront indiquées avant leur venue à Rossemaison, et seront déterminées selon l'heure d'arrivée mentionnée sur le bulletin d'inscription. Chaque chef de patr recevra une information à ce sujet durant la semaine précédant l'exercice.
- 10.4 Les différents classements seront établis sitôt les dernières patrouilles arrivées. Les résultats seront proclamés au cours du repas du soir, puis seront publiés dans le journal «Le Fourrier Suisse».

## 11. Assurances

- 11.1 Les participants et les fonctionnaires sont tous assurés par les soins des organisateurs contre les accidents et la maladie, durant le déroulement de l'exercice, ceci dans les limites de la Loi fédérale sur l'AMF.
- 11.2 L'AMF intervient pour les participants et fonctionnaires incorporés dans l'armée ou l'ayant été auparavant (ainsi les «libérés» sont assurés).

## 12. Transports et parage

- 12.1 Les vhc privés sont à parquer à proximité de la halle de gymnastique de Rossemaison, selon les indications de la police locale.
- 12.2 Pour les participants voyageant en chf, un transport est organisé par les organisateurs entre la gare de Delémont et Rossemaison et retour.

## 13. Finances

- 13.1 La finance d'inscription est fixée à **Fr. 20.—** par concurrent à moins de faits nouveaux. Cette somme forfaitaire comprend tout ce qui est fourni par le comité d'organisation. Cependant, le souper et le logement ne sont pas compris dans la finance d'inscription, ils seront encaissés séparément (à Rossemaison, lors de la réception).
- 13.2 Pour les **membres de l'ARFS**, la finance d'inscription est payée par le Comité romand.

## 14. Inscriptions

- 14.1 Elles sont à adresser au responsable technique de l'ARFS, cap Berringer Georges, rue de la Prairie 48, **2300 La Chaux-de-Fonds**, jusqu'au **8 octobre 1977**. Des bulletins d'inscriptions supplémentaires peuvent être obtenus auprès des responsables des groupements.

## 15. Renseignements divers

- 15.1 Auprès du responsable technique ARFS, tél. privé 039 22 54 86, bureau 039 23 63 69 ou du vice-président de la CT four Méroz Charles-André, tél. privé 038 33 10 40, tél. prof. 038 36 14 14.

La Chaux-de-Fonds et Delémont, le 31 mai 1977.

La Commission technique de l'ARFS:

Le président:  
four J.-J. Martin

L'expert technique:  
cap G. Berringer